

POLITIQUE DE RETOUR SUR LES LOCATIONS DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE EN TERRITOIRE MUNICIPALISÉ 2019



Politique de retour sur les locations de terrains de villégiature en territoire municipalisé 2019

Depuis 2010, la MRC du Domaine-du-Roy a obtenu du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles la délégation de la gestion de la villégiature et des droits sur les gravières et sablières sur les terres du domaine de l'État. Dans le but de répondre aux demandes des détenteurs de baux de villégiature sur le territoire public municipalisé de la MRC pour des travaux de nature municipale, la MRC a adopté la présente politique pour l'année 2019. Cette politique prévoit un retour sur les locations de terrains de villégiature correspondant à 25 % des bénéfices nets annuels provenant des baux perçus sur le territoire de chacune des municipalités.

Le territoire d'application

La politique de retour sur les locations de terrains de villégiature s'applique sur le territoire public de chacune des municipalités où sont localisés les baux de villégiature.

Les sommes disponibles

Pour l'année 2019, la MRC rendra disponible, pour chacune des municipalités qui mettra en place un programme à cette fin et respectant les exigences de la MRC, une somme correspondant à 25 % des bénéfices nets annuels provenant des locations de terrains situés sur son territoire.

La somme disponible pour chacune des municipalités apparaît au verso.

Les projets et dépenses admissibles

Les projets admissibles à la politique devront être associés aux domaines suivants :

- ✓ Le remplacement ou la réparation de ponts ou ponceaux;
- ✓ L'entretien ou la réparation de chemins;
- ✓ La collecte ou la disposition des matières résiduelles.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- ✓ La location de machinerie et de camion;
- ✓ Les matériaux (pont, ponceau, gravier, etc.);
- ✓ Les honoraires professionnels en lien avec les travaux sur les ponts ou le calcul du dimensionnement de ponceaux;
- ✓ La location ou l'achat de conteneurs.

Aucune dépense effectuée avant l'approbation formelle par la municipalité n'est admissible à un remboursement et l'entretien hivernal des chemins est spécifiquement exclu des travaux admissibles.

La présentation des demandes

Afin que les fonds puissent profiter au plus grand nombre, les projets peuvent être présentés par des associations ou des regroupements de villégiateurs (les entreprises privées à but lucratif ne sont pas admissibles). Les projets devront être déposés sur le formulaire prévu à cette fin par la municipalité et dûment complété avant la date prescrite. **Tout projet reçu après cette date ne sera considéré que dans la mesure où des sommes demeureront disponibles.**

Modalités de fonctionnement et de versement des fonds

La municipalité procédera à l'analyse des projets soumis et attribuera les fonds en fonction des sommes disponibles selon les secteurs. À la suite de l'approbation des projets par la municipalité, les promoteurs retenus seront informés par écrit de l'acceptation de leur projet et ils pourront amorcer sa réalisation.

Le versement des fonds s'effectuera en fonction de la durée du projet selon l'échéancier de réalisation. Toutefois, afin de s'assurer que les projets retenus seront réalisés en conformité avec les projets déposés, une somme correspondant à 10 % du projet sera conservée jusqu'au dépôt des pièces justificatives finales exigées par la municipalité selon la nature du projet.

La présente politique est effective pour l'année 2019 et la pertinence de la reconduire pour les années suivantes sera évaluée par le conseil de la MRC au terme de l'année.

MRC du Domaine-du-Roy

**Politique de retour sur les locations de
terrains de villégiature
en territoire municipalisé**

Année 2019

Répartition selon les municipalités

Municipalité	Nombre de baux	Bénéfice net	Taux de retour	Somme disponible
Lac-Bouchette	266	19 450 \$	25 %	4 863 \$
La Doré	24	2 205 \$	25 %	551 \$
Roberval	3	235 \$	25 %	59 \$
Saint-André	4	335 \$	25 %	84 \$
Saint-François-de-Sales	44	4 389 \$	25 %	1 097 \$
Sainte-Hedwidge	106	9 150 \$	25 %	2 287 \$
	447	35 765 \$		8 941 \$